

LES ALLOCATAIRES DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE

EN ÎLE-DE-FRANCE AU 30 SEPTEMBRE 2018

Plus de 325 800 foyers résidant en Île-de-France bénéficient, fin septembre 2018, du Revenu de solidarité active (Rsa socle) versé par les Caisses d'allocations familiales (Caf) de la région. Le nombre de bénéficiaires est relativement stable entre juin et septembre 2018 avec une très légère décroissance de - 0,2 %. En glissement annuel, ce nombre de bénéficiaires poursuit sa progression au niveau régional de + 3,0 % (+ 0,7 % au niveau national). Au cours du troisième trimestre 2018, les Caf ont versé 163,9 millions d'euros au titre du Rsa contre 154,6 millions d'euros un an auparavant. Les masses financières ont ainsi progressé de + 6,0 % en un an, en prenant en compte la hausse du montant moyen versé aux allocataires à la suite des revalorisations de cette prestation en septembre 2017 et avril 2018 (+ 3,3 % au niveau national).

■ Une très légère décroissance du nombre de bénéficiaires du Rsa socle

Au titre de septembre 2018, le Rsa socle est versé par les Caf d'Île-de-France à plus de 325 800 foyers (cf. tableau 1), soit 5,1 % de la population francilienne.

Les foyers peuvent cumuler la prime d'activité et le Rsa socle, en fonction de leurs ressources. Près de 49 400 foyers allocataires franciliens sont concernés par ce cumul, soit 15,2 % de l'ensemble des bénéficiaires du Rsa socle.

Le nombre d'allocataires du Rsa enregistre une très légère baisse de - 0,2 % entre juin et septembre 2018.

Tableau 1. Répartition des bénéficiaires du Rsa socle, en Île-de-France, par département, au 30 septembre 2018

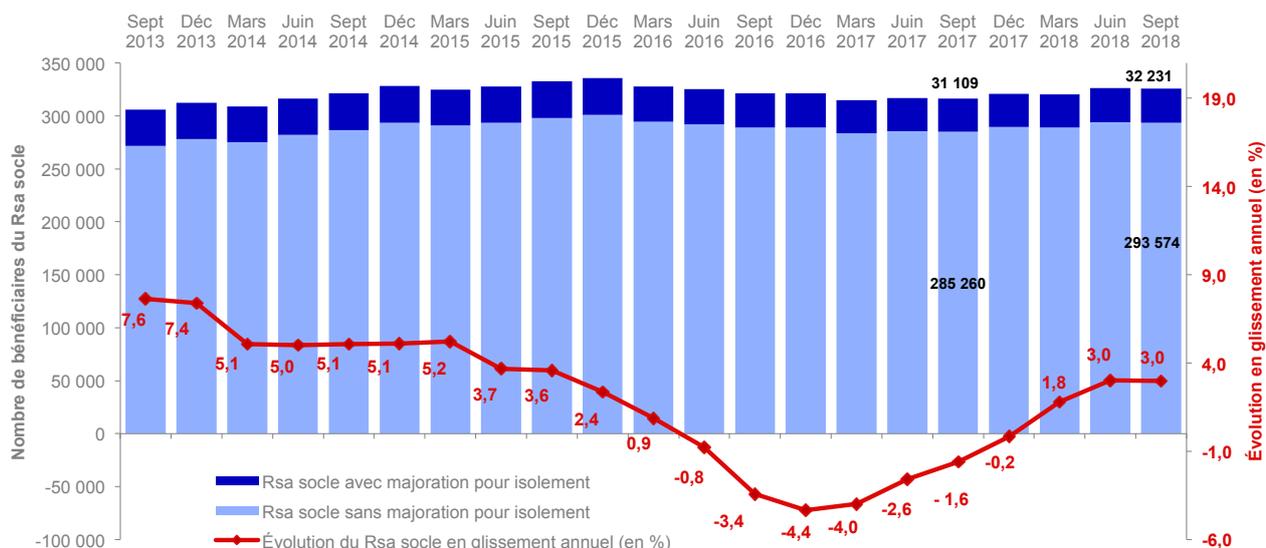
	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Île-de-France
Seulement Rsa socle	51 732	25 326	71 977	36 041	23 292	18 338	21 845	27 865	276 416
Rsa socle + Prime d'activité	9 921	4 747	10 389	6 175	4 768	3 908	4 525	4 956	49 389
Total Rsa socle	61 653	30 073	82 366	42 216	28 060	22 246	26 370	32 821	325 805
Dont Rsa majoré	3 375	2 439	8 345	4 003	3 911	2 455	3 751	3 952	32 231
Dont Rsa jeunes	12	8	11	9	7	11	8	6	72
Personnes couvertes par le Rsa	93 382	52 590	169 277	79 943	57 515	41 983	54 354	68 534	617 578
Évolution 30-06-2018/30-09-2018 (en %)*	-0,3	-0,6	-0,6	1,3	-0,5	-0,1	-0,1	-0,6	-0,2

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, septembre 2018.

*Évolution trimestrielle du Rsa.

Lecture : Fin septembre 2018, le nombre d'allocataires parisiens du Rsa socle s'établit à 61 653.

Figure 1. Nombre de foyers bénéficiaires du Rsa socle en fin de trimestre et évolution en glissement annuel (en %)



Source : Caisses d’allocations familiales d’Île-de-France, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, mars, juin et septembre 2018.
Lecture : En septembre 2018, le nombre de bénéficiaires du Rsa majoré est de 32 231.

Au niveau départemental, seul le Val-de-Marne voit le nombre d’allocataires du Rsa socle augmenter de + 1,3 %.

En glissement annuel, le nombre de bénéficiaires du Rsa socle poursuit sa progression avec + 3,0 % entre septembre 2017 et septembre 2018 (cf. figure 1). Ce constat marque le renforcement d’une nouvelle hausse du nombre de bénéficiaires, initiée depuis début 2018, suite aux sept trimestres consécutifs de décroissance des effectifs en glissement annuel. Cette augmentation est plus soutenue qu’au niveau national où elle n’atteint que + 0,7 %. Cette évolution, de septembre 2017 à septembre 2018, concerne l’ensemble des foyers, qu’ils perçoivent ou non une majoration de leur allocation, liée à leur situation d’isolement avec enfant(s) à charge ou à naître. Le nombre de bénéficiaires sans majoration pour isolement augmente de manière moins significative avec + 2,9 % en glissement annuel contre + 3,6 % pour les bénéficiaires d’une majoration pour isolement, passant de 31 100 à 32 200 allocataires au titre du Rsa majoré.

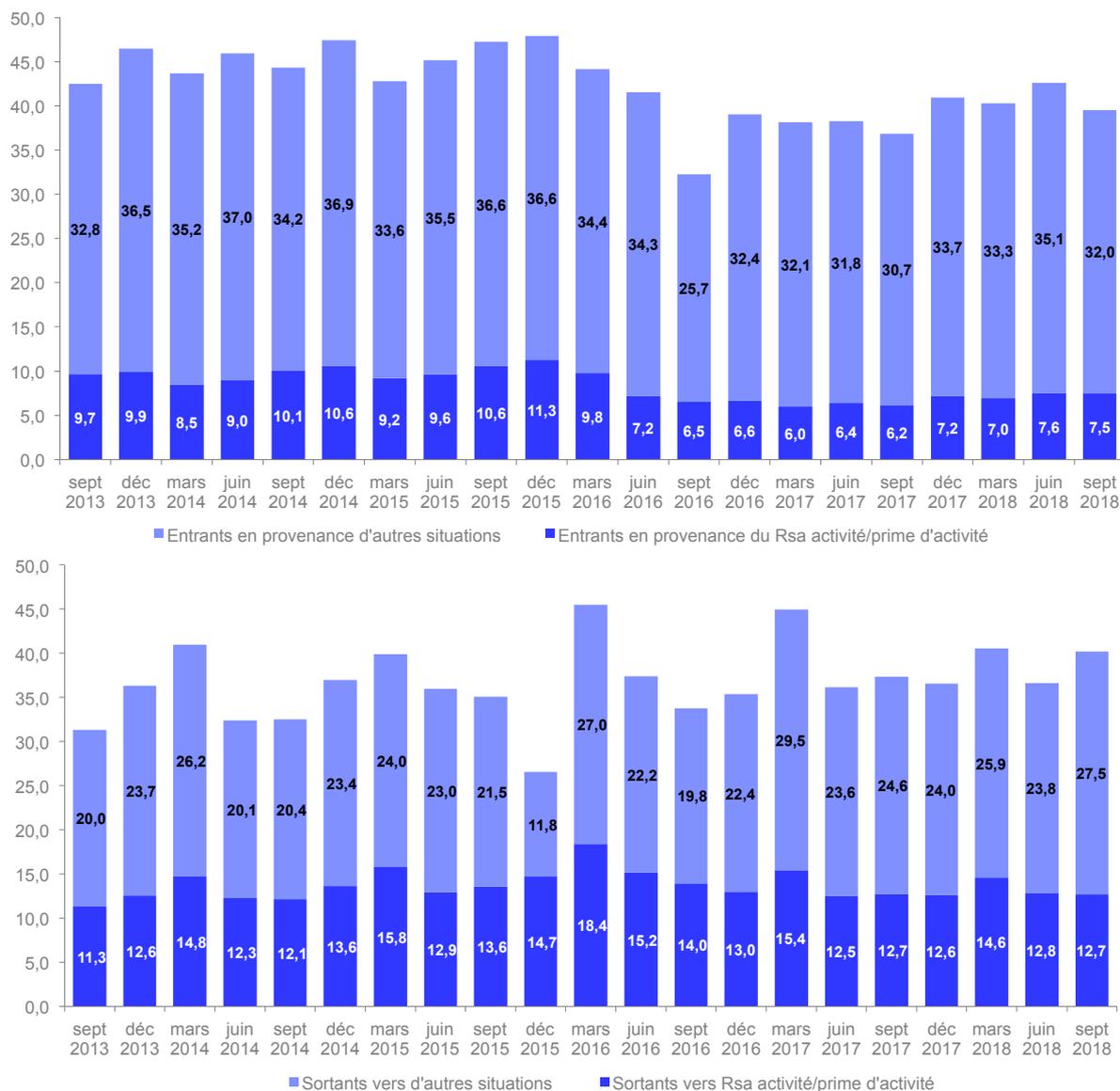
Le nombre de bénéficiaires du Rsa socle diminue de près de 700 foyers sur ce 3ème trimestre 2018, cette décroissance tient compte du nombre d’ouvertures de droit (entrées) et de fins de droit au Rsa (sorties) ayant eu lieu sur la période (cf. figure 2 et 3). En septembre 2018, plus de 39 500 foyers franciliens entrent dans le dispositif, alors qu’ils n’en bénéficiaient pas trois mois auparavant. Ce nombre d’entrants est le plus bas des 3 premiers trimestres 2018 ; il est cependant supérieur au nombre d’entrants constaté en sep-

tembre 2017 (36 900 foyers entre juin et septembre 2017), au regard de la mise en place des demandes de Rsa en ligne contribuant à la hausse des effectifs. À l’inverse, le nombre de sortants de la prestation connaît une hausse par rapport au trimestre précédent, passant de 36 600 à 40 200 entre juin et septembre 2018 ; il est également supérieur au nombre de sortants constatés en septembre 2017 (37 400 sortants entre juin et septembre 2017). « La baisse des cotisations sociales entrée en vigueur au 1er janvier 2018 a entraîné une hausse des revenus d’activité des bénéficiaires et la sortie du dispositif d’un certain nombre d’entre eux. Il est, par ailleurs, possible qu’un retard dans les déclarations trimestrielles de ressources renvoyées par les allocataires entraîne une augmentation transitoire des sorties du versement de la prestation, en attendant la régularisation des dossiers ». (1)

Entre deux dates, l’évolution du nombre de bénéficiaires du Rsa dépend des revalorisations du barème, des variations saisonnières ainsi que des mesures réglementaires ayant eu lieu sur la période (2). Le montant forfaitaire est revalorisé au 1er avril de chaque année (+ 1,0 % en avril 2018) et il a été revalorisé de manière exceptionnelle au 1er septembre (de 2013 à 2017) dans le cadre du Plan de lutte contre la pauvreté, pour atteindre une revalorisation de + 10,0 % sur 5 ans (3). Les revalorisations ont un impact sur les montants versés, ainsi que sur l’évolution du nombre de bénéficiaires du Rsa, en rendant éligibles ceux proches du seuil de non versement. ■

(1) Siguret, I., « Les foyers bénéficiaires du Rsa 1,82 million à fin septembre 2018 », *Rsa conjoncture*, n°24, décembre 2018
(2) Évolution du Rsa depuis janvier 2016 : comment relier l’évolution des dépenses à celle des allocataires ? Cnaf, Direction des statistiques, des études et de la recherche. *Message à l’attention des directeurs de Caf*, juillet 2018.

Figure 2. et 3. Nombre d'entrants et de sortants du Rsa socle selon leur droit au Rsa activité seul/prime d'activité en fin de trimestre (en milliers)

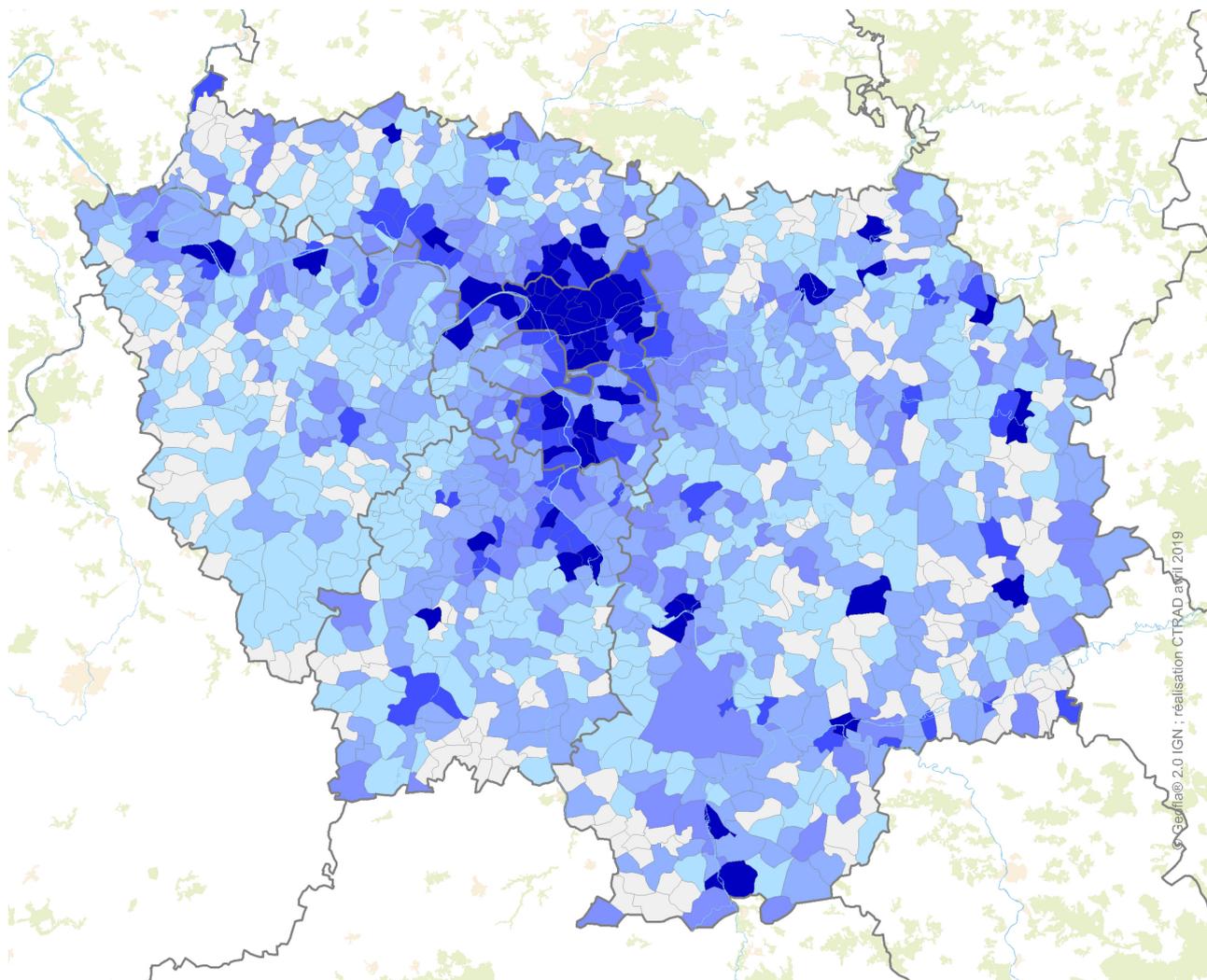


Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, mars, juin et septembre 2018.
 Lecture : En septembre, le nombre de sortants du Rsa socle vers une autre situation s'établit à 27 500 en Île-de-France.

(3) Depuis 1er septembre 2013, le montant forfaitaire du Rsa a été revalorisé de 2 % chaque année sur 5 ans dans le cadre du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (PPLPIS). Depuis 2013 et jusqu'à fin 2017, le Rsa socle aura donc augmenté de + 62,24 euros soit + 13 % en 5 ans, en tenant compte des revalorisations liées à l'inflation. Au 1er avril 2018 le montant du Rsa pour une personne seule s'établit à 550,93 euros.

La population francilienne couverte par le Rsa

Taux régional 6.0%



Part de la population couverte par le Rsa (en %)



Sources : Caisse d'allocations familiales d'Île-de-France, septembre 2018 ; Insee recensement 2015

Delphine Guérin
Ctrad – Caf en Île-de-France